



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio et télévision

Question écrite n° 49826

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le développement de l'audiovisuel extérieur de la France. Le projet de contrat d'objectif et de moyen (COM) entre France Média Monde et la direction générale des médias et des industries culturelles a été présenté au Parlement à la fin de l'année 2013. Ce contrat d'une durée de trois ans devrait être suivi en 2016 d'un contrat portant sur une durée pluriannuelle plus longue. Dans cette optique de nombreuses questions se posent telles que la définition des priorités géographiques et des choix technologiques en vue du prochain COM. Il lui demande de lui indiquer son opinion à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient tout d'abord à indiquer qu'à ce stade, il semble prématuré d'évoquer la stratégie qui pourrait être adoptée par la société France Médias Monde en matière de priorités géographiques et de choix technologiques au-delà du présent Contrat d'objectifs et de moyens (COM). C'est dans le cadre de l'élaboration du COM 2016-2020 que les ministères de tutelle et la direction de la société définiront les priorités stratégiques de France Médias Monde à la lumière des réalisations du COM 2013-2015, dont les priorités géographiques et les choix technologiques sont rappelés ci-dessous. En matière de priorité géographique, pour la période 2013-2015, le COM prévoit tout d'abord, en cohérence avec la politique d'influence du ministère des affaires étrangères et du développement international, de consolider les audiences de France Médias Monde dans les zones d'influence prioritaires que sont le Maghreb, l'Afrique subsaharienne, et le Moyen-Orient. Le second enjeu auquel devra faire face la société sera l'amélioration de sa notoriété en Europe où elle est d'ores et déjà dotée d'un vaste réseau de distribution. Enfin, France Médias Monde poursuivra, en fonction des moyens disponibles, le développement de sa distribution dans les régions où elle est moins présente, notamment en Asie. Dès 2013, cette stratégie s'est traduite par une hausse respective de la couverture de France 24 en Inde et aux États-Unis de 31 et 2,5 millions de foyers. Sur le plan technologique, le COM 2013-2015 fixe à la société comme objectifs principaux la modernisation des environnements nouveaux médias des trois antennes et la mise en oeuvre de la migration en haute définition des outils de production et de diffusion de France 24. Les développements technologiques retenus par la société en concertation avec les ministères de tutelle visent à adapter la société au nouveau standard de diffusion et aux nouveaux usages. L'installation du nouveau dispositif technique de France 24 doit, par exemple, permettre à la chaîne de préparer le passage à une diffusion en haute définition dans certaines régions à partir de 2016.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49826

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1463

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7364